



NUMERO SPECIAL

ASSISTANTES FAMILIALES ET ASSISTANTS FAMILIAUX

Mai 2021

agir ensemble

EDITO : La Fédération CGT des services publics a décidé de s'adresser aux 36 000 assistantes familiales de la fonction publique territoriale. En effet, ni votre statut de contractuel, ni vos conditions de travail ni votre rémunération ne sont satisfaisantes.

En 2006, le Conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) a publié un rapport intitulé « Assistants maternels et assistants familiaux : Evoluer pour préparer l'avenir ».

Qu'en est-il 15 ans plus tard ? Quel est le quotidien des assistants familiaux et quelles sont leurs revendications ?

C'est une première en France, pour votre métier, présent dans pratiquement tous les Conseil Départementaux, la fédération des services publics de la CGT a décidé avec le soutien de milliers d'ASSFAM de coordonner des actions locales pour arriver à faire bouger les lignes au niveau national.

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX POUR L'AMELIORATION DE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA RECONNAISSANCE DE VOTRE PROFESSION

Face à une crise sanitaire sans précédent, vous êtes des premiers de cordée plus que jamais engagés pour la qualité d'accueil des enfants !

Votre salaire n'est pas à la hauteur de vos responsabilités, les indemnités d'entretien ne permettent pas de répondre aux besoins des enfants, vos frais de déplacement ne sont pas remboursés, pas de droit au répit, aux congés... et toujours sous la menace de vous voir retirer la garde des enfants du jour au lendemain et d'être privés de salaire décent !

Assistants et assistants familiaux des Conseils départementaux, il est l'heure de vous unir pour dire STOP et gagner sur vos revendications :

- La revalorisation rapide des salaires sur la base de 1800 euros bruts pour 32 heures de travail hebdomadaire pour l'accueil d'un enfant ;
- Le doublement du montant des indemnités d'entretien pendant les périodes successives de confinement avec effet rétroactif à compter de mars 2020 ;
- La revalorisation des indemnités d'entretien, des frais

de déplacement et des allocations ayant vocation à couvrir les frais répondants aux besoins de l'enfant (vêtue, argent de poche, financement de séjours vacances, etc.), ceci pour le bien-être et la sécurité des enfants ;

- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de toutes les assistantes et tous les assistants familiaux atteints par la Covid-19 ;
- Le respect du droit fondamental de présomption d'innocence avec maintien de la totalité du salaire pour toute la durée de l'enquête administrative ;
- La mise en place d'un véritable déroulement de carrière pour les assistantes et assistants familiaux des Conseils départementaux avec la reconnaissance de l'ancienneté et une véritable intégration dans la fonction publique territoriale en tant qu'agent titulaire bénéficiant d'un statut et d'un cadre d'emploi de catégorie B ;
- Une réelle intégration des assistantes et assistants familiaux au sein des équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance des Conseils départementaux.

**IL NE FAUT PAS RATER CETTE PREMIERE JOURNEE DE MOBILISATION !
LA FEDERATION DES SERVICES PUBLICS APPELLE
LES ASSISTANTES ET ASSISTANTS FAMILIAUX-ALES
A UNE JOURNEE DE GREVE ET DE MOBILISATION NATIONALE LE JEUDI 20 MAI 2021**

TROUVEZ LES MODALITES QUE NOUS VOUS PROPOSONS AU RECTO



La CGT du Conseil Départemental a relayé le préavis de grève national à notre Président en y intégrant aussi les revendications propres aux ass fam qui travaillent dans notre collectivité. Vous pouvez les retrouver sur le préavis joint que nous avons adressé au Président.

Lundi dernier, nous avons échangé en visio-conférence avec une quarantaine de syndicats CGT de divers Conseil départementaux représentant des ass fam au sujet des modalités de grève.

Conscient des difficultés inhérentes à votre métier, nous vous proposons de vous déclarer en grève le 20 mai pendant seulement une heure. Vous serez comptabilisés comme grévistes et il ne sera retiré qu'une heure sur votre rémunération.

Ceux qui le souhaitent, peuvent pendant cette heure de grève continuer à assurer leur mission. Le but étant d'être les plus nombreux possibles à être comptabilisés pour envoyer un message fort au gouvernement mais aussi à notre employeur.

Dans le préavis, nous exprimons notre souhait d'être reçu par le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne pour que nous puissions amorcer un dialogue constructif et faire valoir nos revendications.

(Avec la loi sur la transformation de la fonction publique, pour votre métier, il est nécessaire de vous déclarer en grève auprès de votre employeur 48 heures à l'avance).

Ne ratons pas cette première !

TOUTES ET TOUS EN GREVE LE

JEUDI 20 MAI 2021.

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Je souhaite : me syndiquer prendre contact participer à une formation d'accueil



Nom – prénom

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service :

Tél : Email :

Bulletin à retourner au : Syndicat **CGT**, Conseil Départemental –
11 rue François Chénieux - CS 83122 - 87031 LIMOGES Cedex 1
Téléphone : 06 18 08 13 93 – adresse mail : cgt@haute-vienne.fr –
blog : cgt-cd87.fr

Pour tous renseignements vous pouvez appeler au 06 18 08 13 93

Vous trouverez également des informations sur le site

« fédération CGT des services publics ».

Nous vous invitons aussi à remplir le questionnaire en ligne sur ce même site.